

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Art. 61. Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'Etat. — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel. . . . fr.	270,000 »	2,084,500 »
Art. 62. Eglise de Notre-Dame, à Laeken. Parachèvement	600,000 »	
Art. 63. Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon.	600,000 »	
Art. 64. Eglise des SS. Pierre et Paul, à Ostende. Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première reine des Belges; construction des clochers de l'église	30,000 »	
Art. 65. Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort	110,000 »	
Art. 66. Construction d'une maison de refuge pour femmes	200,000 »	30,276,400 »
Art. 67. Asile d'aliénés de l'Etat, à Tournai. — Construction d'une section pour aliénés criminels.	50,000 »	
Art. 68. Subside à l'institut international de droit pénal	4,500 »	
Total du budget du ministère de la justice. . . . fr.		

189. — 17 mai 1910. — Loi allouant des crédits supplémentaires à des budgets de l'exercice 1909 (1). (Monit. des 23-24 mai 1910.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert, pour être rattachés à des budgets de l'exercice 1909, des crédits supplémentaires montant à la somme de un million neuf cent treize mille neuf cent cinquante-neuf francs quarante-six centimes (1,913,959 fr. 46 c.).

Ces crédits, à couvrir par les ressources ordinaires du trésor, sont répartis conformément au tableau annexé à la présente loi et s'élèvent :

Pour le budget de la dette publique, à	fr. 330,264 83
Pour le budget des dotations, à	20,000 »
Pour le budget de la justice, à	470,000 »
Pour le budget des sciences et des arts, à	1,093,694 63
Ensemble. . . . fr.	1,913,959 46

Art. 2. Il est ouvert au budget de l'industrie et du travail pour l'exercice 1909 un crédit de 200,000 francs, pour être rattaché à l'article 26 (frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes, etc.) du dit budget.

Art. 3. La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances,
M. J. LIEBAERT.)

(1) Session de 1909-1910.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n° 55. — Séance du 14 décembre 1909. — Rapport, n° 133. — Séance du 18 mars 1910.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.

Séances du matin 30 avril et de l'après-midi 3 mai 1910.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 84. — Rapport, n° 91. — Séance du 4 mai 1910.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 12 mai 1910. (Note du *Moniteur*.)

Crédits supplémentaires à des budgets de l'exercice 1909.

Chapitres.	Articles.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.
1^o BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.			
PREMIÈRE SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>			
I.	8	Intérêts à 3 p. c. sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des lignes des Sociétés anonymes des chemins de fer de la Flandre occidentale et de Termonde à Saint-Nicolas. fr.	725 89
"	9bis (nouveau).	Intérêts moratoires dus à la Société anonyme du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas	1,538 94
"	15bis (nouveau).	Annuité à payer jusqu'en 1965 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas.	128,000 "
"	34	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)	200,000 "
Total pour le budget de la dette publique . . . fr.			330,264 83
2^o BUDGET DES DOTATIONS.			
II.	4	Sénat fr.	20,000 "
Total pour le budget des dotations. fr.			20,000 "
3^o BUDGET DE LA JUSTICE.			
DEUXIÈME SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>			
XIII.	62	Église de Notre-Dame, à Laeken. Parachèvement . . . fr.	450,000 "
"	66 (nouveau).	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges	20,000 "
Total pour le budget de la justice fr.			470,000 "
4^o BUDGET DES SCIENCES ET DES ARTS.			
PREMIÈRE SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>			
III.	25	Échanges littéraires internationaux fr.	762 32
DEUXIÈME SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>			
4X.	108	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'école	1,092,932 31
Total pour le budget des sciences et des arts fr.			1,093,694 63
— de la dette publique			330,264 83
— des dotations			20,000 "
— de la justice.			470,000 "
Ensemble. fr.			1,913,959 46